

## Comité Exécutif

### Projet de procès-verbal

Jeudi 8 juin 2023 (13h30 – 16h00 CET)

BusinessEurope, Av. de Cortenbergh 168, 1000 Bruxelles

Interprétation en ANG, ES, FR

#### Mot de bienvenue de la Présidente, Yobana Bermúdez

Cliquez [ici](#) pour accéder à la présentation de la Présidente.

**Adoption du projet d'ordre du jour et du compte-rendu de la dernière réunion (30.03.23) : adoptés**

#### Points d'action de la dernière réunion

- **État d'avancement des décisions prises lors de la dernière réunion : pour information**
- **Groupes de Travail :**
  - Projet d'avis sur "l'amélioration de la législation en matière d'étiquetage des imitations d'origine végétale des produits de la pêche et de l'aquaculture" pour examen par procédure écrite.
    - Avis adopté (par procédure écrite) le 8 mai 2023
- **Règles de remboursement :**
  - Modifications suggérées en vue de leur intégration dans le nouveau projet de directives sur les remboursements.
  - Dès que les nouvelles directives financières de la DG MARE seront finalisées, l'adoption du nouveau projet de lignes directrices sur les remboursements devra être examinée.
    - En attente de la finalisation des nouvelles directives financières de la DG MARE
- **Statuts et Règles de Procédure :**
  - Le Secrétariat procédera à la mise à jour nécessaire des Statuts et Règles de Procédure afin de se conformer aux exigences du nouveau Code des Sociétés et Associations de Belgique.
    - En attente
- **Questions diverses :**
  - Un point relatif à l'impact de l'inflation sur la consommation de produits de la pêche et de l'aquaculture devra être inscrit à l'ordre du jour de la prochaine réunion.
    - Invitation envoyée et acceptée par le Secrétaire d'État à la Pêche du Portugal, mais le point à l'ordre du jour a dû être supprimé.



## Stratégie "De la ferme à la table"

- **Discours d'ouverture**

La Présidente a indiqué que l'échange avec Mme Delilah Al Khudhairy, directrice de MARE A, devrait être reporté à la réunion de septembre 2023. À la place, M. Frangiscos Nikolian, chef d'unité de MARE A4, fera une présentation sur les priorités à venir de la Commission et leur pertinence pour le MAC, dans la mesure où le Comité Exécutif devra bientôt préparer le programme de travail de la prochaine année opérationnelle (1er octobre 2023 - 30 septembre 2024).

Frangiscos Nikolian (DG MARE) a présenté les excuses de Mme Al Khudhairy et a fait savoir qu'elle souhaitait participer à des discussions lors de la réunion de septembre 2023. M. Nikolian a expliqué que 2023-2024 serait la dernière année du mandat de la Commission actuelle. Les services de la Commission ont été invités à ne pas déposer de nouvelles propositions législatives après l'été. Certaines propositions retardées pourraient être présentées au plus tard en octobre 2023.

M. Nikolian a souligné que, depuis 2016, le MAC a fourni 71 avis, dont 22 en 2021 et 14 en 2022. Malgré les difficultés rencontrées au cours des premières années, le MAC fonctionne désormais efficacement et fournit des avis utiles à la Commission. Le MAC se distingue par sa nature particulière, puisqu'il est composé de l'ensemble de la chaîne de valeur de la pêche et de l'aquaculture (producteurs, transformateurs, détaillants) ainsi que des groupes d'autres intérêts, alors que les autres Conseils Consultatifs sont axés sur la production. Ces dernières années, le MAC s'est penché sur un grand nombre de sujets, tels que la gouvernance durable des entreprises, le cadre pour un système alimentaire durable, les accords de partenariat dans le domaine de la pêche durable, l'obligation de débarquement, la pêche INN et les rapports économiques annuels sur l'aquaculture et la flotte.

M. Nikolian a attiré l'attention sur les mesures relatives à la politique de la pêche publiées en février 2023, qui consistent en trois communications et un rapport : la communication sur la Politique Commune de la Pêche, la communication sur la transition énergétique du secteur de la pêche et de l'aquaculture de l'UE, la communication sur la biodiversité et la protection des écosystèmes marins, et le rapport sur l'Organisation Commune des Marchés. Ces éléments abordent différents aspects de la politique de la pêche, en particulier la croissance continue des activités de pêche et la résilience.

En ce qui concerne la communication sur la transition énergétique, M. Nikolian a indiqué que le 16 juin 2023, un événement de haute importance aura lieu pour le lancement du partenariat pour la transition énergétique, une plateforme permettant aux parties prenantes concernées de prendre part à la transition énergétique et à la décarbonation du secteur. L'objectif est de disposer d'un secteur plus résilient et moins tributaire des énergies fossiles. Au terme de ce processus, la Commission espère disposer d'une feuille de route d'application volontaire comportant des étapes pour réduire les émissions de GES et atteindre à terme la neutralité énergétique d'ici à 2050, tout en tenant compte des engagements obligatoires existants en matière de décarbonation dans le cadre du PVE.

S'agissant du plan d'Action pour la protection et la restauration des écosystèmes marins, M. Nikolian a reconnu que la communication avait été accueillie de manière controversée, en particulier pour ce



qui est des recommandations que les États membres doivent élaborer en vue du retrait progressif des engins mobiles de pêche de fond des Zones Marines Protégées, et il a souligné qu'il ne s'agissait pas d'une interdiction généralisée. Cette action nécessitera de nouvelles discussions avec les États membres en vue d'une transition progressive vers une réduction des dommages causés aux fonds marins, en particulier dans les zones marines les plus sensibles. La communication concerne davantage la production, mais elle pourrait avoir un effet sur le marché, en particulier sur la consommation.

Concernant la communication sur la Politique Commune de la Pêche, M. Nikolian a déclaré qu'au cours du prochain exercice, la Commission continuerait à travailler à l'amélioration de la mise en œuvre et à la résolution des problèmes actuels. Plusieurs plans d'action sont également prévus.

En ce qui concerne le rapport sur l'Organisation Commune des Marchés, M. Nikolian a souligné que deux actions étaient pertinentes pour le MAC. Tout d'abord, la DG MARE va mettre en place un exercice de conformité des États membres par rapport aux Organisations de Producteurs, en particulier des contrôles sur les critères de reconnaissance des Organisations de Producteurs. Ensuite, la DG MARE se penchera sur l'étiquetage, car il est prouvé que l'étiquetage n'est pas systématiquement appliqué dans les États membres, y compris au niveau des informations obligatoires, principalement au niveau de la vente au détail.

M. Nikolian a rappelé que la stratégie "De la ferme à la table" prévoit diverses initiatives pertinentes. Le MAC a soumis 10 avis liés aux initiatives de la stratégie "De la ferme à la table", notamment sur le cadre pour un système alimentaire durable, le bien-être animal, la valeur des produits de la mer, le plan d'urgence pour l'approvisionnement alimentaire, le code de conduite pour des pratiques entrepreneuriales responsables, le programme de promotion de l'UE pour les produits agricoles et alimentaires, les matériaux en contact avec les aliments et les allégations écologiques, ce qui représente un volume de travail impressionnant de la part du Conseil Consultatif.

M. Nikolian a souligné que, pour ce qui est de la stratégie "De la ferme à la table", le cadre pour un système alimentaire durable est une initiative majeure. Les services de la Commission préparent un rapport d'évaluation et une analyse d'impact, afin que la proposition législative puisse être présentée d'ici septembre 2023. Comme il s'agit d'une loi-cadre, d'autres textes législatifs spécifiques seront adoptés concernant les exigences en matière d'étiquetage, les marchés publics et la gouvernance, entre autres.

En ce qui concerne la proposition législative sur les Allégations Écologiques, M. Nikolian s'est dit satisfait que des dispositions spécifiques sur la pêche aient été intégrées. Des discussions sont en cours avec le Secrétariat Technique responsable des Règles relatives à la définition des catégories d'empreinte environnementale des produits pour les poissons de mer. En ce qui concerne les actions sur les aliments bleus, le représentant de la Commission a exprimé son intérêt pour les avis relatifs aux algues et aux crustacés. À cet égard, il serait judicieux de travailler en coopération avec le Conseil Consultatif pour l'Aquaculture.

M. Nikolian a rappelé qu'un accord politique avait été conclu sur la révision du Règlement relatif au contrôle des pêches. Après une période de transition, tous les produits seront concernés par le



règlement, ce qui signifie que les produits transformés seront soumis à des obligations de traçabilité. L'objectif est de parvenir à une numérisation complète des activités de contrôle. Le MAC devrait assurer le suivi de l'accord. Le représentant de la Commission a indiqué qu'une étude sur la prise en compte des produits transformés dans le cadre des obligations de traçabilité serait prochainement lancée.

M. Nikolian a fait remarquer que plusieurs points constants au fil des ans étaient pertinents pour le MAC, tels que les règles en matière de sécurité et d'hygiène alimentaires, l'égalité des conditions de concurrence, les accords de libre-échange, entre autres. Comme il n'y aura pas de nouvelles propositions législatives au cours de la dernière année du mandat de la Commission, c'est l'occasion pour le MAC d'approfondir d'autres sujets. MARE A4 restera disponible pour échanger sur les priorités du programme de travail du MAC.

- **Échange de points de vue**

La Présidente a remercié M. Nikolian pour les informations fournies, qui permettront de rédiger en conséquence le programme de travail.

Intervenant dans le cadre de l'information aux consommateurs dans les petits commerces, María Luisa Álvarez Blanco (FEDEPESCA) a fait part de son intérêt pour le texte final de l'accord politique sur la révision du Règlement relatif au Contrôle des Pêches. L'information aux consommateurs se rapporte aux données de traçabilité. Le principal problème est que les détaillants continuent à devoir transcrire manuellement les étiquettes. Un entrepreneur de vente au détail doit passer près de deux heures par jour à transcrire manuellement les informations au consommateur final qui figurent dans le document de traçabilité papier. La transmission numérique des informations simplifierait considérablement leur travail. Les étiquettes électroniques n'ont cessé de s'améliorer. Jusqu'à récemment, les étiquettes ne résistaient pas à l'eau ou à l'humidité. Il était difficile de respecter manuellement les obligations en matière d'étiquetage et avec la transmission électronique entre les opérateurs d'informations de traçabilité, les informations pourraient être saisies électroniquement au consommateur final vers l'étiquette électronique au comptoir.

Mme Álvarez a fait part de ses préoccupations concernant les ventes directes sans traçabilité. Les navires de pêche ont été autorisés à vendre des quantités importantes de produits de la pêche sans traçabilité. Il faut également assurer une concurrence loyale avec d'autres produits, car l'origine n'est pas toujours connue.

Alessandro Manghisi (MSC) a demandé des informations sur la révision du cadre des normes de commercialisation. M. Manghisi a demandé davantage de renseignements sur la relation entre la Directive sur les pratiques commerciales déloyales, l'initiative destinée à "Donner aux consommateurs les moyens d'agir en faveur de la transition écologique", la proposition législative visant à étayer les allégations écologiques et le cadre pour un système alimentaire durable, y compris sur la manière dont ces éléments influeraient sur le Marine Stewardship Council (Conseil de gestion des ressources marines).



Frangiscos Nikolian (DG MARE) a dit partager l'avis de Mme Álvarez selon lequel la traçabilité est essentielle pour garantir l'étiquetage. M. Nikolian a rappelé que le CSTEP travaillait actuellement sur les critères de durabilité pour les produits de la pêche et de l'aquaculture. L'objectif est de développer des critères basés sur des données accessibles au public, en évitant les coûts supplémentaires, ce qui signifie que la traçabilité sera essentielle. La numérisation est à l'ordre du jour. La Commission cherche des moyens pour réduire les obligations de déclaration et rationaliser les obligations.

En ce qui concerne la révision du cadre des normes de commercialisation, M. Nikolian a expliqué que cette question était abordée dans le cadre pour un système alimentaire durable, en particulier les aspects liés à l'étiquetage. Le CSTEP travaille actuellement à l'élaboration de critères de classement de durabilité pour les produits de la pêche et de l'aquaculture, qui seront utilisés dans le cadre de l'élaboration d'un label de durabilité de l'UE pour tous les produits alimentaires.

Sean O'Donoghue (KFO) s'est interrogé, à propos du rapport sur le fonctionnement de l'Organisation Commune des Marchés, sur la référence aux changements en matière de législation. M. O'Donoghue a souhaité savoir quels sont les changements législatifs prévus et si les propositions seront présentées avant les prochaines élections européennes. M. O'Donoghue a également souhaité en savoir davantage sur l'exercice de conformité relatif à la reconnaissance des Organisations de Producteurs, en particulier sur l'objectif de cet exercice.

Massimo Bellavista (COPA COGECA) a affirmé que les initiatives de la stratégie "De la ferme à la table" étaient centrées sur la consommation par les consommateurs à leur table. Selon lui, dans cette stratégie, les initiatives liées à la traçabilité et à l'information aux consommateurs au niveau de l'HORECA sont manquantes.

Frangiscos Nikolian (DG MARE) a expliqué que, pour modifier l'Organisation Commune des Marchés, il faudrait procéder à une évaluation et à une étude d'impact. Si une défaillance du marché est identifiée, cela pourrait déboucher sur une proposition législative. Le rapport sur le fonctionnement de l'Organisation Commune des Marchés a identifié certains problèmes, notamment en matière d'étiquetage. Plusieurs autres problèmes ont été identifiés, par exemple la désignation des produits à base d'algues sous la nomenclature combinée et la transparence des informations sur l'origine. M. Nikolian a indiqué qu'une révision de l'Organisation Commune des Marchés n'aurait pas lieu dans le cadre du mandat actuel. La proposition de cadre pour le système alimentaire durable pourrait prévoir une obligation d'évaluation régulière de plusieurs politiques liées à l'alimentation, telles que la Politique Agricole Commune et la Politique Commune de la Pêche.

M. Nikolian a reconnu que l'information aux consommateurs et l'étiquetage au niveau de l'HORECA pouvaient être améliorés, ce dont la DG MARE tenait compte.

Concernant l'exercice de conformité sur les OP, M. Nikolian a rappelé qu'un tel exercice a eu lieu en 2016, ce qui a donné lieu à une procédure d'infraction à l'encontre du Royaume-Uni. En vertu de l'article 20 du règlement relatif à l'Organisation Commune des Marchés, il existe une obligation pour la Commission de vérifier si les États membres ont mis en place des systèmes adéquats pour les exigences de reconnaissance des Organisations de Producteurs. La Commission enverra des courriers aux États membres pour leur demander de lui communiquer des informations sur les contrôles



effectués depuis 2016 et sur les problèmes identifiés. La Commission se penchera en particulier sur la fonction démocratique et sur la composition des Organisations de Producteurs. Selon lui, l'exercice a été positif pour les Organisations de Producteurs, car il a permis d'éviter des traitements discriminatoires. Par le passé, dans certains États membres, il a conduit au développement des critères permettant la mise en place d'Organisations de Producteurs pour la pêche côtière à petite échelle.

Marine Cusa (Oceana) a indiqué que son organisation a créé le mouvement "Follow the Fish", qui appelle à une meilleure traçabilité et à un système de classement obligatoire en matière de durabilité. Mme Cusa a souhaité en savoir plus sur les exigences minimales en matière de durabilité prévues par le cadre pour un système alimentaire durable.

Daniel Voces (Europêche) a demandé des informations sur l'état d'avancement du règlement établissant la taxinomie et les critères de sélection pour la pêche, rappelant que le MAC a adopté un avis sur la question. Europêche et EAPO ont reçu un courrier du Commissaire McGuinness indiquant que la Commission avait reçu des recommandations de la Plateforme sur la Finance Durable, mais qu'aucune décision n'avait été prise.

Pierre Commère (AIPCE) a déclaré être impatient de connaître les résultats de l'accord politique sur la révision du Règlement relatif au Contrôle des Pêches, en particulier au sujet de la traçabilité et de la définition des lots. M. Commère a soutenu qu'il existait parfois des malentendus conceptuels concernant la "traçabilité" et l'"information aux consommateurs". La traçabilité s'applique à tous les produits transformés, ce qui constitue un système sanitaire performant. M. Commère a dit espérer que la période de transition pour les produits transformés permettra de mieux comprendre les différentes étapes de la chaîne d'approvisionnement. Il a souhaité avoir des informations sur la possibilité d'une révision du règlement relatif à la Politique Commune de la Pêche et du règlement relatif à l'Organisation Commune des Marchés au cours du prochain mandat.

Frangiscos Nikolian (DG MARE) a répondu qu'il n'était pas en mesure de divulguer des informations sur les exigences minimales en matière de durabilité dans le cadre pour un système alimentaire durable. Des discussions internes sont en cours, avec notamment des réflexions d'ordre politique. Le cadre comportera des principes et des objectifs. Pour ce qui est des exigences minimales qui interdiraient la commercialisation de certains produits, rien n'est encore sûr.

En ce qui concerne la taxinomie, M. Nikolian a expliqué qu'il ne disposait pas d'autres informations que le courrier du commissaire McGuinness. Les critères techniques de sélection des activités de pêche n'interviendront probablement qu'à un stade ultérieur du processus. Pour l'instant, la Plateforme sur la Finance Durable ne se penche pas sur la question de la pêche. Il pourrait être pertinent d'attendre les développements prévus dans le cadre pour un système alimentaire durable.

M. Nikolian a précisé qu'il n'avait pas déclaré qu'il y aurait une révision du règlement relatif à la Politique Commune de la Pêche et du règlement relatif à l'Organisation Commune des Marchés au cours du prochain mandat. En cas de volonté politique pour une telle révision, plusieurs étapes devront être entreprises, dont une évaluation. Plusieurs éléments d'amélioration de l'Organisation



Commune des Marchés ont été identifiés et peuvent venir alimenter les discussions en vue d'une considération politique.

En ce qui concerne le contrôle des produits transformés dans le cadre du Règlement relatif au Contrôle des pêches, M. Nikolian a souligné qu'il conviendrait de réaliser une étude afin de mieux déterminer la manière dont les produits transformés seraient pris en compte. Le MAC devrait être impliqué dans cette étude. Après la période de transition, tous les produits seront couverts par les exigences de traçabilité.

Bruno Guillaumie (EMPA) a évoqué les engagements de la Commission en faveur du développement d'une aquaculture durable. M. Guillaumie a invité la Commission à faire le point sur ses ressources humaines. Dans le cas de l'aquaculture, il n'existe qu'une seule équipe, ce qui n'est pas suffisant.

María Luisa Álvarez Blanco (FEDEPESCA) a souligné que la traçabilité de la sécurité alimentaire était efficace tout au long de la chaîne d'approvisionnement. Néanmoins, dans le cas du secteur de la pêche, il existe des exigences en matière de traçabilité spécifiques à la pêche qui nécessitent d'être transmises par voie électronique, y compris dans le cas des aliments transformés. Mme Álvarez a expliqué qu'en Espagne, il s'agit d'une compétence régionale, ce qui entraîne des difficultés au niveau des activités d'inspection. En outre, les autorités vétérinaires n'effectuent pas de contrôles sur cette traçabilité spécifique pour la pêche parce qu'ils considèrent que ce n'est pas leur compétence.

Franciscos Nikolian (DG MARE) a souligné, à propos des ressources humaines, que des restrictions budgétaires s'appliquaient. Chaque Direction Générale identifie ses propres besoins stratégiques. M. Nikolian s'est engagé à transmettre le message de M. Guillaumie en interne.

M. Nikolian s'est dit du même avis que Mme Álvarez. La traçabilité est nécessaire pour permettre un étiquetage plus simple. Les exercices en cours en matière d'étiquetage apporteront des précisions supplémentaires sur la manière dont la traçabilité est mise en œuvre. Le représentant de la Commission a mentionné les criées de pêche de Vigo comme un exemple positif de traçabilité complète et numérisée. Il a dit espérer que les problèmes évoqués seraient résolus grâce à la révision du Règlement relatif au contrôle des pêches.

Pierre Commère (AIPCE) a précisé que le but de la traçabilité était de savoir où les produits étaient transportés. Toutes les entreprises qui vendent des produits en conserve ont connaissance des produits qu'elles achètent. Dans certains cas, il manque des informations concernant les produits. M. Commère a dit espérer que l'étude à venir apporterait des éclaircissements sur les lacunes existantes et sur la définition de la traçabilité.

### Composition de l'Assemblée Générale

- **Adhésion du nouveau membre irlandais "Irish South & East Fish Producers Organisation Limited" (ISEFPO)**

Le Secrétaire Général a annoncé qu'une demande d'adhésion avait été reçue de la part de l'Irish South & East Fish Producers Organisation Limited (ISEFPO). Conformément au règlement relatif à la



Politique Commune de Pêche, le Secrétariat a envoyé un courrier aux autorités irlandaises afin d'obtenir leur approbation. L'approbation tacite de l'Irlande a été considérée comme acquise.

Selon les informations fournies par M. John Lynch, représentant de l'organisation, l'ISEFPO compte 39 membres et 60 navires provenant principalement des côtes est et sud de l'Irlande, ainsi que quelques membres des ports situés tout autour de l'Irlande. La taille des navires est comprise entre moins de 10 mètres et 40 mètres. Les navires sont actifs dans presque tous les secteurs de l'industrie de la pêche irlandaise, tels que le poisson à chair blanche, les néphrons, les coquilles Saint-Jacques, les espèces de poissons pélagiques à petite et moyenne échelle, ainsi qu'une sélection de navires côtiers pêchant le homard et le crabe. L'ISEFPO représente tous les navires des segments spécifiques de la pêche à la coquille Saint-Jacques et au chalut à perche en Irlande. Ses bureaux sont situés à Waterford, près du port de pêche de Dunmore East.

Selon le formulaire de demande, l'objectif de l'organisation est de représenter les membres, en tant qu'Organisations de Producteurs, afin de protéger et d'assurer un emploi durable, une égalité des chances et une viabilité future dans l'industrie de la pêche pour tous leurs membres, leurs familles et les communautés de pêche côtières.

*Le Comité Exécutif a approuvé l'adhésion de l'organisation "Irish South & East Fish Producers Organisation Limited" (ISEFPO) en tant que nouveau membre de l'Assemblée Générale.*

## Groupes de Travail

- **Rapport de Julien Lamothe, Président du Groupe de Travail 1**

Julien Lamothe (EAPO) a fait un retour sur les différents points à l'ordre du jour de la réunion du Groupe de Travail 1 qui s'est tenue le 7 juin 2023 :

- EUMOFA : Un échange de points de vue a eu lieu avec un représentant de la DG MARE sur la méthodologie à adopter pour une étude EUMOFA sur la chaîne d'approvisionnement du secteur thonier de l'UE au sein du marché mondial du thon. Le Groupe de Travail a décidé que les membres concernés se concerteraient entre eux, avant la fin du mois de juin, pour répondre aux questions de la DG MARE.
- Organisation Commune des Marchés : Dans le cadre du suivi du rapport sur le fonctionnement de l'Organisation Commune des Marchés, l'EAPO a fait une présentation sur le rôle des Organisations de Producteurs.
- CSTEP : Le Conseil Consultatif pour l'Aquaculture a présenté une proposition d'avis conjoint concernant le rapport économique sur le secteur de l'aquaculture de l'UE. Le Groupe de Travail est parvenu à un accord sur le texte proposé, acceptant de le soumettre au Comité Exécutif pour examen et éventuelle approbation.

*Le Comité Exécutif a approuvé l'avis conjoint intitulé "Intégration d'indicateurs sur la durabilité économique dans le rapport du CSTEP nommé "Le secteur de l'aquaculture de l'UE" " ("Inclusion of indicators on economic sustainability in the CSTEP's "The EU Aquaculture Sector" report" ).*



- Réserve d'ajustement au Brexit : L'EAPO a fait une présentation sur l'impact escompté au niveau de l'approvisionnement de l'UE en raison des programmes de déclassement dans certains États membres.
- Sensibilisation et rôle des organisations de producteurs (OP) : Nicolás Fernández Muñoz a fait une présentation sur les projets entrepris par l'OPP72 dans le cadre de leur Plan de Production et de Commercialisation. Le Groupe de Travail a discuté de l'importance de la sensibilisation au rôle des Organisations de Producteurs dans l'ensemble du secteur et auprès d'un public plus large.
- Groupe de Discussion conjoint MAC/CC EOS/CC Mer du Nord sur le Tourteau : Mme Parke, Présidente du Groupe de Discussion, a présenté une mise à jour des derniers travaux et de la gestion du Tourteau.

Pierre Commère (AIPCE) a fait un retour sur les différents points de l'ordre du jour de la réunion du Groupe de Travail 2 qui s'est tenue le 7 juin 2023 :

- Food and Agriculture Organisation (FAO) : M. Castro de Souza, Responsable Senior de la pêche à la FAO, a fait une présentation concernant une base de données à venir sur les accords commerciaux préférentiels.
- Accords commerciaux et instruments de politique commerciale : Un représentant de la DG MARE a donné un aperçu des accords commerciaux récents, notamment sur la Nouvelle-Zélande, l'Australie, la Thaïlande, l'Indonésie et l'Inde. Le représentant de la Commission a également fait le point sur l'accord commercial de l'AEE, les accords de partenariat économique avec les pays ACP et la loi américaine sur la protection des mammifères marins ("Marine Mammal Protection Act").
- Accords de partenariat dans le domaine de la pêche durable (APPD) : Un représentant de la DG MARE a fait le point sur l'approvisionnement du marché par les APPD.
- Devoir de vigilance des entreprises en matière de durabilité : Le représentant de la Commission invité n'ayant pas pu être présent, la discussion approfondie sur ce sujet a été reportée.
- Interdiction du travail forcé : Les consultants externes ont fait une présentation de l'étude externe sur le travail forcé au sein du marché de la pêche et de l'aquaculture. Les membres ont été invités à faire part de leurs réactions dans un délai de trois semaines.

Le Secrétaire général, au nom de Benoît Thomassen (FEAP), a fait un retour sur les différents points à l'ordre du jour de la réunion du Groupe de Travail 3 qui s'est tenue le 8 juin 2023 :

- Justification des allégations écologiques : Un représentant de la DG ENV a fait une présentation concernant la proposition de directive relative à la justification et à la communication des allégations environnementales explicites. Le Groupe de Travail a convenu



de réexaminer les avis précédemment émis, afin de déterminer s'il serait pertinent que de nouveaux avis soient formulés.

- Problèmes d'hygiène et de santé (arsenic inorganique) : Un représentant de la DG SANTE a fait une présentation concernant la législation à venir sur les niveaux maximaux d'arsenic inorganique présents dans certaines denrées alimentaires. Le Groupe de Travail a convenu d'attendre de nouvelles évolutions législatives avant de prendre d'autres mesures.
- Problèmes d'hygiène et de santé (raidissement) Un représentant de PSPR a fait une présentation sur la mise à jour en cours des règles d'hygiène alimentaire pour les produits d'origine animale, en particulier en ce qui concerne le raidissement des filets fumés. Le Groupe de Travail a décidé d'attendre la réponse de la Commission à un courrier précédemment envoyé par l'AIPCE-CEP.
- Ventes en ligne aux consommateurs : FEDEPESCA a fait une présentation sur l'initiative "La Pescadaria Artesanal", une plateforme en ligne permettant aux poissonneries traditionnelles de faire de la vente directe aux consommateurs.
- Initiative européenne relative aux algues : Le Groupe de Travail a examiné le projet d'avis sur l'"Initiative de l'UE relative aux algues". Le Groupe de Travail est parvenu à un accord sur le texte proposé, acceptant de le soumettre au Comité Exécutif pour examen et éventuelle approbation.

*Le Comité Exécutif a approuvé l'avis "Initiative de l'UE relative aux algues".*

- Protéines cellulaires d'animaux aquatiques : L'examen du projet d'avis a été reporté au mois de septembre 2023 par manque de temps.

## Horizon Europe

- **Échange de points de vue sur l'appel à projet "Choose your fish : a campaign for responsible consumption of products from the sea" (Choisissez votre poisson : une campagne pour une consommation responsable des produits de la mer)**

Le Secrétaire général a indiqué que, dans le cadre d'Horizon Europe, un appel à projet intitulé "Choose your fish : a campaign for responsible consumption of products from the sea" (Choisissez votre poisson : une campagne pour une consommation responsable des produits de la mer) était ouvert jusqu'au 20 septembre 2023. Les résultats escomptés pour ce projet sont les suivants : un produit médiatique accessible et attractif visant à informer la population des choix possibles en matière de consommation de produits de la mer et de l'aquaculture ; des choix d'achat plus éclairés de la part des citoyens européens ; encourager la durabilité des modes de consommation ; soutenir la connaissance et la consommation de produits locaux et saisonniers ; créer une campagne de sensibilisation, avec notamment des produits de communication.

Le Secrétaire général a indiqué que le Secrétariat avait été contacté par un chercheur de l'Université de Gand qui envisageait de répondre à l'appel. Ce chercheur souhaitait savoir si le MAC serait



intéressé par une candidature en consortium. Le Secrétaire général a déclaré que, comme le MAC n'avait pas d'expérience antérieure en matière d'appels à projets, il pourrait être assez complexe de participer. Il a néanmoins encouragé les membres à envisager de participer au nom de leur organisation. Si le MAC devait y participer, le Comité Exécutif aurait alors à en déterminer le niveau de participation, par exemple comme coordinateur ou comme partenaire. Même si le MAC n'y participe pas, il sera toujours possible d'inviter le consortium sélectionné à présenter les résultats du projet.

María Luisa Álvarez Blanco (FEDEPESCA) s'est demandé s'il serait possible d'avoir accès aux produits de la campagne du projet, et notamment de formuler des suggestions et qu'ils aimeraient participer.

Le Secrétaire général a répondu que les membres pouvaient répondre à cet appel, de manière à ce que ce soit eux qui développent les produits de la campagne. Si le MAC ne participe pas au projet, le Secrétariat pourrait inviter le consortium sélectionné à en présenter les résultats lors d'une réunion.

Massimo Bellavista (COPA COGECA) a indiqué qu'il avait été contacté par l'Université de Bologne au sujet d'une éventuelle candidature au projet. Le Conseil européen de l'information sur l'alimentation sera également impliqué. M. Bellavista a déclaré que, dans le cas où d'autres parties seraient intéressées, elles pourraient en discuter et élaborer une stratégie solide.

Javier Ojeda (FEAP) a demandé des informations supplémentaires sur le projet et sur le contact de l'Université de Gand.

Le Secrétaire général a expliqué qu'il avait été contacté par un chercheur de l'Université de Gand, qui s'interrogeait sur la possibilité d'une candidature de l'université. En cas de candidature de l'Université de Gand, le chercheur souhaitait savoir si le MAC serait impliqué.

Daniel Voces (Europêche) a demandé si l'idée était d'être partenaire du projet. M. Voces a souligné qu'il y avait aussi la possibilité que le MAC fournisse une lettre d'appui.

Le Secrétaire général a répondu que, d'après ce qu'il avait compris, le chercheur s'attendait à ce que le MAC joue un rôle actif, puisqu'il garantirait un retour de la part des parties prenantes tout au long de la chaîne d'approvisionnement et ce, pendant toute la durée du projet. Le Secrétaire général a convenu qu'il serait judicieux d'attendre que les discussions aient eu lieu en interne à l'Université de Gand avant de prendre une décision.

Le Président a proposé d'attendre des informations complémentaires de l'Université de Gand avant de prendre une décision.

### Règles de remboursement

- **Mise à jour des directives sur le remboursement des frais de voyage et des indemnités de séjour**

Le Secrétaire général a expliqué que les nouvelles directives financières relatives à la gestion des subventions forfaitaires de l'UE accordées aux Conseils Consultatifs étaient encore en cours de



finalisation par la DG MARE. Comme convenu précédemment, l'adoption des nouvelles directives sur le remboursement des frais de voyage et des indemnités de séjour attendra la finalisation des directives financières. Le Secrétaire général a indiqué que la DG MARE avait nommé la nouvelle coordinatrice des relations avec les Conseils Consultatifs, Mme Rubeck. Par conséquent, les directives financières devraient être finalisées prochainement.

### Secrétariat

- **Échange de points de vue sur la nomination du Secrétariat**

*Ce point de l'ordre du jour s'est déroulé à huis clos.*

### Coordination Inter-Conseils Consultatifs

- **Compte-rendu des réunions suivantes :**
  - **Secrétariats Inter-Conseils Consultatifs avec la DG MARE (18 avril 2023)**

Le Secrétaire général a indiqué que, le 18 avril 2023, la DG MARE a organisé une réunion de coordination avec les secrétariats des 11 Conseils Consultatifs. L'objectif était principalement d'informer les secrétariats sur les mesures relatives à la politique de la pêche, en particulier les actions permettant aux Conseils Consultatifs d'être impliqués. Dans le cadre de la communication sur la Politique Commune de la Pêche, la Commission a annoncé la création d'un prix annuel pour l'innovation durable dans le domaine de la pêche. Les Conseils Consultatifs seront invités à proposer les critères d'attribution du prix et les critères de sélection d'un jury indépendant.

Des discussions administratives ont également eu lieu concernant les procédures, les recommandations, la participation de la Commission aux réunions des Conseils Consultatifs, l'organisation et la représentation aux réunions Inter-Conseils Consultatifs, ainsi que les aspects financiers, y compris les directives en matière de montant forfaitaire.

- **Forum inter-CC sur le Brexit (15 mai 2023)**

Le Secrétaire général a rappelé que le Forum Inter-CC sur le Brexit est composé du MAC, du CC Mer du Nord, du CC EOS, du PELAC et du CC pour la Pêche Lointaine. Le forum Inter-CC sur le Brexit s'est réuni le 15 mai 2023. La réunion était présidée par Mme Bermúdez et le secrétariat était assuré par le MAC. Lors de la réunion, les représentants de la Commission ont fait un compte rendu des récentes réunions du Comité Spécialisé de la Pêche et des Groupes de Travail, et ont également fourni des informations sur le calendrier des réunions à venir. Les membres ont discuté des mesures de gestion et d'exécution prises par les autorités écossaises. En outre, les membres ont discuté d'une liste de sujets horizontaux. Le Secrétaire général a par ailleurs rappelé que les réunions du Forum Inter-CC sur le Brexit sont considérées comme confidentielles par la Commission, et que les procès-verbaux ne seront donc pas communiqués. Lors de la réunion, aucun sujet relatif au marché n'a été abordé.

- **Journée européenne de la mer (24-25 mai 2023)**



Le Secrétaire général a expliqué que la Journée européenne de la mer a eu lieu les 24 et 25 mai 2023 à Brest, en France. Des panels à haut niveau sur l'économie bleue ont eu lieu, qui ont compté sur la participation du commissaire Sinkevičius, de la directrice générale Vitcheva, du secrétaire d'État à la mer de la France, parmi d'autres intervenants de haut niveau. Dans ce panel, la pêche et l'aquaculture ont été mentionnées à plusieurs reprises, mais, selon lui, les thèmes principaux ont été la décarbonation et la planification de l'espace maritime, notamment pour permettre la production d'énergie éolienne. La production d'algues a également été mentionnée à plusieurs reprises.

Le Secrétaire général a indiqué qu'à l'invitation d'EAP0, il a animé un atelier sur la "durabilité des producteurs aux consommateurs" ("sustainability from producers to consumers"), auquel ont participé des intervenants d'EAP0, WWF, MSC, EuroCommerce, et de la DG MARE. Il a souligné que la DG MARE avait organisé une session de présentation intitulée "Politique Commune de la Pêche : aujourd'hui et demain", qui consistait en un événement interactif visant à sensibiliser les participants à l'ensemble des mesures de la politique de la pêche.

### Agence Européenne de Contrôle des Pêches (AECF)

- **Compte rendu de la réunion du Conseil Consultatif (19 avril 2023)**

Alexandra Philippe (Secrétariat du MAC) a rappelé que le Conseil Consultatif de l'AECF était composé de représentants des Conseils Consultatifs dans le but d'apporter des conseils au Directeur Exécutif de l'Agence et d'assurer une coopération étroite avec les parties prenantes. Chaque Conseil Consultatif a présenté son programme de travail, en mettant l'accent sur les questions de contrôle. Au nom du MAC, lors de la réunion, elle a fourni des informations sur plusieurs avis, en particulier ceux concernant les activités de la flotte hauturière mondiale de la Chine, la mise en œuvre de l'obligation de débarquement, les contrôles harmonisés des importations visant à empêcher les produits issus de la pêche INN d'entrer sur le marché de l'UE, et le cadre pour un système alimentaire durable. Elle a également fourni des informations sur les discussions menées par les membres sur le système de cartons INN, les contingents tarifaires additionnels et l'obligation de débarquement.

Mme Philippe a indiqué que le Directeur exécutif de l'AECF a présenté le projet de rapport annuel pour 2022. Leur budget a été entièrement mis en œuvre et les activités liées aux inspections et aux infractions se sont multipliées. Le Directeur exécutif a également présenté le projet de programmation unique, qui comprend le programme de travail pluriannuel pour 2024-2028 et le programme de travail annuel pour 2024. Les priorités sont la coordination, la conformité et le soutien opérationnel aux États membres.

Mme Philippe a ensuite expliqué que, suite à une lettre des Conseils Consultatifs à la DG MARE, l'AECF a inclus un point à l'ordre du jour sur la visibilité des Conseils Consultatifs. Le Directeur Exécutif a fait savoir que l'agence faisait des efforts pour augmenter la visibilité des Conseils Consultatifs, y compris sur leur site Internet officiel.

### Questions diverses

- **Révision du Règlement relatif au Contrôle des Pêches**



Sean O'Donoghue (KFO) a souligné que la révision du Règlement relatif au Contrôle des Pêches était pertinente pour les trois Groupes de Travail du MAC. Par conséquent, chaque Groupe de Travail devrait analyser la manière dont il aborderait le sujet.

Draft



## Résumé des points d'action

- Groupes de Travail :
  - Avis sur l'Initiative de l'UE en matière d'algues" à envoyer à la DG MARE et aux États membres.
  - Le Secrétariat informera le Secrétariat du CC pour l'aquaculture de l'approbation de l'avis intitulé "Intégration d'indicateurs sur la durabilité économique dans le rapport du CSTEP nommé "Le secteur de l'aquaculture de l'UE"" ("Inclusion of indicators on economic sustainability in the CSTEP's "The EU Aquaculture Sector"").
- Secrétariat :
  - La Présidente préparera un document avec différentes options, y compris les coûts, qui sera envoyé avant la prochaine réunion.
  - Décision relative à la nomination devant être prise lors de la prochaine réunion, afin de simplifier la mise en place avant l'année opérationnelle 2023-2024.
- Questions diverses :
  - Les effets du Règlement relatif au Contrôle des Pêches révisé devront être examinés par les trois Groupes de Travail lors des réunions de septembre 2023.



## Liste des participants

Représentant	Organisation	Rôle
Alen Lovrinov	Omega 3 Producers Organisation	Observateur
Alessandro Manghisi	Marine Stewardship Council	Membre
Alexandra Philippe	Market Advisory Council (MAC)	Secrétariat
Andrea Albertazzi	European Transport Worker's Federation (ETF)	Membre
Aoife Curtis	Environmental Justice Foundation (EJF)	Membre
Bruno Guillaumie	European Molluscs Producers Association (EMPA)	Membre
Daniel Voces	Europêche	Membre
Emiel Brouckaert	European Association of Fish Producers Organisations (EAPO) / Les Pêcheurs de Bretagne (via proxy)	Membre
Gaëtane Le Breuil	European Fishmeal	Membre
Christine Absil	Good Fish	Membre
Frangiscos Nikolian	European Commission	Expert
Guus Pastoor	EU Fish Processors and Traders Association (AIPCE)	Membre
Isabel Mariño Prieto	Conxemar	Membre
Javier Ojeda	Federation of European Aquaculture Producers (FEAP)	Membre
Julien Lamothe	European Association of Fish Producers Organisations (EAPO)	Membre
Laure Guillevic	WWF	Membre
Katarina Sipic	European Federation of National Organizations of Importers and Exporters of Fish (CEP)	Membre
María Luisa Álvarez Blanco	Federación de Asociaciones Provinciales de Empresarios Detallistas de Pescados y Productos Congelados (FEDEPESCA)	Membre
Marine Cusa	Oceana	Membre
Massimo Bellavista	COPA COGECA	Membre
Miguel Lizaso	European Commission	Expert
Pedro Reis Santos	Market Advisory Council (MAC)	Secrétariat
Pierre Commère	EU Fish Processors and Traders Association (AIPCE) / ANFACO-CECOPESCA (via proxy)	Membre





Market Advisory Council

Représentant	Organisation	Rôle
Rosalie Tukker	Europêche	Membre
Sean O'Donoghue	Killybegs Fishermen's Organisation (KFO)	Membre
Sean Parramore	Environmental Justice Foundation (EJF)	Membre
Vanya Vulperhorst	Oceana	Membre
Yobana Bermúdez	EU Fish Processors and Traders Association (AIPCE)	Présidente

Draft

